



Paris, le 23 avril 2010

Communiqué

DISTRIBUTION DE LA PRESSE : GRÈVE À STP

Depuis jeudi 22 avril, 16 h 00, les salariés de la Société de Traitements de Presse, filiale du groupe La Poste (dédiée au traitement des abonnés de la presse écrite) sont engagés dans un mouvement de grève portant sur leurs revendications salariales.

En effet, si l'entreprise réalise depuis plusieurs années de confortables bénéfices grâce au travail des salariés, ces derniers sont pour leur part les grands oubliés de cette réussite. Comptant cette année, dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire, voir reconnus leurs efforts et leur participation aux très bons résultats de STP par une réelle augmentation générale des salaires à la hauteur de leur besoins et des pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années, les salariés exigent pour 2010, 5 % d'augmentation pour tous et une prime de 1000 euros.

De son côté, dans la droite ligne des résultats des négociations salariales de ces dernières années, la direction de STP a encore réduit le niveau de la NAO en jouant la montre depuis le mois de décembre 2009. Jusqu'à aujourd'hui, tout au long des réunions sur la politique salariale 2010, la direction a refusé d'entendre les attentes des salariés. En ne *concedant* que 0,5 % pour les augmentations générales 2010, elle a montré toute la reconnaissance et la considération qu'elle portait aux salariés de STP. Pourtant, les moyens existent puisque le résultat net de STP en 2009 s'élève à 7,2 millions d'euros.

Confrontés à un blocage de la direction générale de STP, les salariés des différents sites de l'entreprise ont donc décidé de se faire entendre directement en se mobilisant pour soutenir les propositions unitaires portées par l'intersyndicale au sein de laquelle participent les adhérents et les représentants du SGLCE CGT.

Le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite soutient pleinement le mouvement revendicatif des salariés de STP. À leurs côtés, il tient à leur exprimer sa totale solidarité avec leur lutte unitaire en faveur des justes augmentations de salaires qu'ils portent.

Défendant lui-même cette revendication salariale de + 5 % en 2010 et 2011 pour l'ensemble des salariés des entreprises des branches de l'information, de la communication et des industries graphiques, le SGLCE CGT invite ses représentants à exprimer leur solidarité en adressant des communiqués de soutien sur le fax de la direction de STP au 01 53 46 16 01 et en organisant des délégations auprès des salariés occupant les sites du Bourget, de Chelles, de Chilly-Mazarin et de Gennevilliers.

Contacts Steve DANNER, délégué syndical central CGT : 06 64 14 67 30
Nassim DERDAR, représentant syndical CGT au Comité d'entreprise : 06 15 91 84 78